



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 janvier 2018



Concerne: **Heure de questions du 16 janvier 2018**

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une question orale à Monsieur Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, concernant la loi du 15 décembre 2016 portant modification du Code du Travail.

Cette loi qui est une des composantes du plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018 adopté par le gouvernement en avril 2014. Cette loi prévoit d'élever l'inégalité salariale entre hommes et femmes au rang d'infraction.

**Pourriez-vous nous présenter un premier bilan de la mise en œuvre de cette mesure ? Est-ce que les instances compétentes ont déjà reçu des dossiers dénonçant des discriminations salariales ? Dans l'affirmative, de combien de dossiers s'agit-il et quelle suite leur a été réservée ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Josée Lorsché**  
Députée